



Voulez

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
DE L'ARIEGE

PREFET DE LA REGION OCCITANIE

15 JUL. 2019

Secrétariat général
pour les affaires régionales

Toulouse, le

11 JUL. 2019

Compétitivité économique
Affaire suivie par Claude ARDERIGHI
Tél. : 05.34.45.33.35
Mél : clauda.arderighi@occitanie.gouv.fr

Le Préfet de la région Occitanie

à

Monsieur le Président de la chambre
des métiers et de l'artisanat de
l'Ariège

Objet : Budget réalisé 2018 de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ariège.
Budget rectificatif 2019 de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ariège.

Réf. : Votre transmission 28 juin 2019, parvenue au SGAR le 1^{er} juillet 2019.

PJ : 1

Vous m'avez transmis, au titre de l'exercice de la tutelle régionale, les budgets réalisés 2018 et rectificatif 2019 de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ariège, approuvés par l'assemblée générale de l'établissement le 17 juin 2019.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'approuve le budget exécuté 2018 dont l'examen, conduit avec l'appui du directeur régional des finances publiques, est détaillé dans le rapport d'étude que vous voudrez bien trouver ci-joint. Le budget rectificatif 2019, en revanche, appelle un certain nombre d'observations

J'observe que le budget réalisé fait apparaître un résultat positif de 32 634 €, les opérations en dépenses s'établissant à 4 328 925 € et les recettes à 4 361 559 €.

Je constate favorablement l'augmentation de la capacité d'autofinancement qui est de + 214 190 €.

Après un prélèvement de 27 401 €, le fonds de roulement net global en fin d'exercice, d'un montant de 1 513 K€, représenterait environ 153 jours de dépenses réelles de fonctionnement, au-delà de la norme communément admise de deux à trois mois.

En revanche, je note que, si le budget rectificatif 2019 prévoit des ajustements de portée limitée, il fait apparaître une augmentation de dépenses de + 2,8 % par rapport au budget primitif, lié essentiellement à la mise en place du système informatique- SAP. Les recettes n'augmentant que de + 0,3 %, un déficit prévisionnel de 11 294 € va se dégager.

Je vous demande de bien vouloir veiller à assurer l'équilibre global des comptes de la chambre et à maîtriser les dépenses.

Pour le préfet et par délégation,
l'Adjoint au secrétaire général
pour les affaires régionales
chargé des politiques publiques



Marc ZARROUATI

En copie pour information de Madame la préfète de l'Ariège

RAPPORT D'ETUDE FINANCIERE: Budget réalisé 2018 et budget rectificatif 2019 de la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) de l'Ariège.

Le budget réalisé 2018 et le budget rectificatif 2019 de la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ariège, votés par l'Assemblée Générale de l'établissement le 17 juin 2018 ont été transmis à la DRFIP le 1er juillet.

A - Présentation : Budget réalisé 2018.

Le dossier transmis comprend le budget exécuté de l'année 2018 (bilan consolidé, compte de résultat, tableau financier et annexes) des opérations réalisées par les deux structures de l'établissement: la CMA et le Centre de formation aux métiers (CFA); les rapports de la commission des finances et du commissaire aux comptes.

B - Caractéristiques de l'exécution budgétaire.

Les opérations réalisées de la CMA se sont établies en dépenses à 4.328.925 € et à 4.361.559 € en recettes, faisant apparaître un excédent de 32.634 €. En investissement le montant des dépenses est de 200.400 € incluant le remboursement du capital de la dette : 53.235 € ; celui des subventions reçues est de 13.610 €.

Evolution des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 1,89 % (+15,88 % pour le fonctionnement courant).

	BE 2017	BE 2018	Variation
C 60 : achats consommables	333 543	336 534	0,9%
C 61 : services extérieurs	240 942	313 433	30,1%
C 62 : autres services extérieurs	206 112	244 865	18,8%
C 63 : impôts et taxes	148 921	157 601	5,8%
C 64 : charges de personnel	2 377 120	2 457 312	3,4%
C 65 : autres charges de gestion courante	96 032	93 124	-3,0%
C 66 : charges financières	13 866	11 780	-15,0%
C 67 : charges exceptionnelles	286 060	9 450	-96,7%
C 68 : dotation aux amortiss. et prov.	709 506	704 826	-0,7%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 412 103	4 328 925	-1,89%

- La masse salariale: Elle augmente de 3,4 % (+80.192 €) par rapport à 2017.

- Les autres dépenses de fonctionnement: Les comptes 60 et 61 (achats de marchandises et de services) augmentent de 13,14 % ; les autres services extérieurs (compte 62) de 18,8 % et les autres charges de gestion (compte 65) diminuent légèrement de 3 %. Les charges financières (compte 66) baissent aussi sensiblement (-15 %)

Les dotations aux amortissements et provisions (compte 68) destinées à couvrir la dépréciation des investissements et à provisionner les indemnités de retraite diminuent très légèrement (-0,7 %) tandis que les charges exceptionnelles (compte 67) baissent fortement à 9.450 €.

-Comparatif budget / compte réalisé:

Le taux global d'exécution (99,33 %), apparaît globalement conforme à la prévision en ce qui concerne les dépenses. Pour les charges de personnel (57 % des dépenses totales), il est de 97,7 %, pour les autres charges d'exploitation, le taux de réalisation est de 97,9 %. Pour les dotations et provisions (compte 68), il est de 106,6 %.

Evolution des recettes de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement ont diminué par rapport à 2017 de 1,4 %.

	BE 2017	BE 2018	Variation
C 70 : ventes produits prestations de services	376 122	349 532	-7,1%
C 74 : subvention de fonctionnement	2 607 052	2 715 227	4,1%
C 75 : autres produits de gestion courante	691 166	732 651	6,0%
C 76 : produits financiers	2	3	1,2%
C 77 : produits exceptionnels	560 281	522 409	-6,8%
C 78 : reprises sur amortissements et provisions	186 303	37 878	-79,7%
C 79 Transfert de charges	2 071	3 858	86,3%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 422 998	4 361 559	-1,4%

Les produits de l'activité (compte 70) diminuent de 7,1 % (-26.590 €) alors que les subventions (compte 74) de l'Etat, la Région et autres collectivités ou organismes: 2.715.227 € progressent nettement de 4,1 % (+108.175 €). Les autres produits de gestion (compte 75) : 732.651 € augmentent aussi fortement de 6 % ; le montant de la taxe pour frais de chambre (563.321 € en hausse de 4 %) représente 14,8 % des recettes de fonctionnement courant.

Les produits exceptionnels (compte 77) : 522.409 € diminuent de 6,8 % (-37.872 €) de même aussi que les reprises sur amortissements et provisions très nettement (-79,7 %) à 37.878 €.

-Comparatif budget / compte réalisé.

Le taux global d'exécution ressort à 100,1% en recettes. Le taux de réalisation pour les produits de l'activité (compte 70) est de 115 %; il est de 95 % pour les subventions (compte 74), pour les autres produits de gestion (compte 75) de 103,1 % et pour les produits exceptionnels (compte 77), de 108,6 %.

C - Situation financière consolidée et investissement.

Evolution des investissements et structure financière.

- Actif: Le montant de l'actif net s'élève à 9.331.939 €.

- Passif: le montant des capitaux propres s'élève à 7.968.914 €. Le solde du compte emprunts : 516.230 € représente 5,5 % du bilan total, le taux d'endettement / capitaux propres est de 6,5 %.

- Situation financière.

Le budget réalisé 2018 fait ressortir une augmentation de la capacité d'autofinancement (+214.190 €) et un apport au fonds de roulement de 27.401 €. Le FDR net global en fin d'exercice : 1.513 K€ permet de couvrir environ 153 jours de dépenses réelles de fonctionnement.

Enfin, au 31/12/2018, la trésorerie de la CMA de l'Ariège s'élevait à 1.114.842 €.

✓ Caisse = 2.403, 97 € ✓ Comptes courants = 1.112.235 € ✓ VMP = 204 €

La situation du budget réalisé 2018 de la CMA de l'Ariège n'appelle pas de commentaires particuliers du point de vue de l'avis économique (résultat positif, augmentation de la CAF et du fonds de roulement) ; l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement restant par ailleurs maîtrisée.

D - S'agissant du budget rectifié 2019 : la décision modificative, au vu des documents transmis, prévoit un ajustement des charges relativement limité qui concerne principalement les autres services extérieurs (compte 62). Le budget rectifié 2019 enregistre une progression de dépenses de 122.481 € (+2,8 % par rapport au BP) - consécutive pour l'essentiel à une hausse d'honoraires liée à la mise en place du système informatique (SAP) mais pour les recettes une augmentation de 11.090 € (+0,3 %) seulement, dégageant un déficit prévisionnel de 111.294 €. Le budget rectifié prévoit également un surcroît d'investissements de 10.518 €. L'établissement consulaire finance l'impasse budgétaire ainsi constatée par un prélèvement sur fonds de roulement prévisionnel évalué à 139.631 €.

